

## CONCEVOIR LE CAHIER DES CHARGES D'UNE RELOCALISATION - CCR

Fiche descriptive de la formation

**Durée** : 1 jour (7 heures). **Contact** : [contact@cellaconsilium.fr](mailto:contact@cellaconsilium.fr)

**Objectifs** : Afin d'aborder sereinement une opération de relocalisation de salle informatique, il est préférable de bien connaître le rôle des parties prenantes -dont certaines sont spécialisées dans ce type de projet- ainsi que les nombreux paramètres techniques et fonctionnels de spécification des actifs à transférer. A ces conditions, l'organisation bénéficiaire se trouve en position de concevoir un cahier des charges efficace articulant harmonieusement les périmètres opérationnels et les responsabilités.

Cette formation énumère et présente les parties prenantes externes et les principaux critères décisionnels d'un projet de transfert de salle informatique, pour ensuite aborder la construction de deux cahiers des charges cruciaux : celui réalisé à l'attention du Prestataire de Relocalisation et celui conçu pour le Chef de Projet spécialisé. La formation précise les modalités de gestion de la consultation des offres de transfert et d'inclusion des fournisseurs préexistants.

- Présentation et rôle des types de prestations externes ;
- Qualification et quantification du périmètre IT à déplacer ;
- Conception des cahiers des charges ;
- Gestion de la phase de consultation ;
- Gestion spécifique des fournisseurs historiques de service.

**Prérequis** :

- Notions de production informatique ;
- Connaissances théoriques au sujet du matériel informatique.

**Modalités d'accès** : Aucune certification, aucun diplôme préalable n'est exigé pour bénéficier de cette formation. Afin de nous assurer conjointement qu'elle répondra pleinement à vos attentes, un conseiller pédagogique Cella Consilium prendra au préalable contact avec vous par téléphone ou par e-mail ; un questionnaire d'évaluation de vos besoins vous sera également proposé.

**Public concerné** : Toute personne impliquée directement ou indirectement dans un projet de relocalisation de salle informatique en Datacenter. Tout décideur en charge de la sélection et de la contractualisation d'une offre de relocalisation, pour le compte d'une organisation bénéficiaire à terme de cette offre.

Ex : Directeur informatique, Responsable de la production informatique, Chef de projet IT, Chef de projet spécialisé dans la Relocalisation de site informatique, Responsable des infrastructures IT, Acheteur des prestations informatiques.

**Nombre de participants** : 8 participants maximum, afin de favoriser la compréhension et la participation de chacun.

**Méthodes pédagogiques** :

- Formation présentielle ou distancielle, au choix des participants ;
- Support de cours fourni au format numérique à chaque participant ;
- En formation présentielle : prêt d'une tablette pour suivre la formation en addition de la projection par le formateur ;
- Rappel des notions techniques nécessaires à la compréhension du discours ;
- La formation propose des retours d'expérience issus de la pratique Métier du formateur ;
- Prise en compte des différentes normes en vigueur, émanant des organisations internationales de référence (ISO, ANSI...) ;
- 8 participants maximum pour favoriser la participation et la compréhension de chacun ;
- Mise à jour gratuite du support de cours durant les 6 mois suivant la formation.

**Évaluation des acquis pédagogiques** :

- Formation ponctuée de questionnaires interactifs, participatifs et ludiques ;
- QCM soumis au participant à la fin du dernier jour de la formation (seuil de réussite : 70 % de bonnes réponses).

**Accessibilité aux personnes handicapées** :

Pour nos formations inter-entreprises, nous sélectionnons des lieux et des salles de formation accessibles aux personnes à mobilité réduite et disposant de locaux sanitaires adaptés. Si vous êtes travailleur ou demandeur d'emploi en situation de handicap, n'hésitez pas à nous le mentionner afin que nous nous assurions spécifiquement que tout sera mis en œuvre pour votre autonomie, votre confort et votre sécurité.

**Délais d'accès et tarification** : veuillez s'il-vous-plaît vous référer à notre site Internet [www.cellaconsilium.fr](http://www.cellaconsilium.fr)

## CONTENU DE LA FORMATION

### *Introduction – Le transfert de sites informatiques requiert des compétences spécialisées*

Celles-ci permettent l'application de méthodes et l'emploi de procédés industrielles qui garantissent l'efficacité de l'opération

### *Chapitre 1 – Les parties prenantes externes d'un projet de relocalisation*

- Énumération, présentation générale et rôle
- Le prestataire de relocalisation physique
- Les gestionnaires des bâtiments source et/ou destination
- Le chef de projet spécialisé
- Les fournisseurs externes de support de l'IT
- Les sociétés d'assurance

### *Chapitre 2 – Principaux critères et paramètres de qualification et de capacité IT*

- Les actifs IT
- Considérations physiques d'agencement
- Nature, quantité et organisation des connecteurs CFO et Cfa
- Les niveaux de service garantis aux Métiers
- Stratégie de transfert. Paramètres de ventilation des actifs IT en sites et vagues de transfert

### *Chapitre 3 – Conception des Cahiers des Charges de la Relocalisation*

- Le Cahier des charges à l'attention du Prestataire de relocalisation physique
- La note de cadrage du projet de transfert
- L'expression du besoin à l'attention du Chef de projet spécialisé

### *Chapitre 4 – Gestion de la consultation des fournisseurs de prestation de Relocalisation*

- Dépouillement et comparaison des offres des soumissionnaires
- Evaluation de la pertinence des offres de relocalisation
- Pondération des paramètres financiers

### *Chapitre 5 – Gestion spécifique des fournisseurs préexistants*

- Prise en compte des aspects assurantiels
- Adaptations ponctuelles et permanentes des contrats de support de l'IT
- Consignes à l'usage des gestionnaires des Bâtiments

### *Conclusions et synthèse*